



Jésuites

de la Province de France

Paris, le 19 octobre 2016

Déclaration du Provincial de France de la Compagnie de Jésus

Le 19 octobre 2016, le Père Dominique Peccoud, membre de la Province de France de la Compagnie de Jésus, reconnu coupable d'abus sexuels sur mineurs de 15 ans a été condamné en appel à deux années de prison avec sursis.

La Province de France de la Compagnie de Jésus réexprime sa tristesse et ses vifs regrets aux personnes qui ont été victimes des agissements du Père Peccoud. Elle redit qu'elle condamne de tels actes et qu'elle ne peut accepter que l'un de ses membres les commette. La Province souhaite surtout que les personnes victimes puissent poursuivre un chemin de reconstruction personnelle. Elle souhaite aussi que le Père Peccoud s'amende en vérité, conscient de la gravité de ce qu'il a commis.

La décision de la justice française confirmant en appel la culpabilité du Père Peccoud étant prise, le Provincial de France va la transmettre à Rome aux autorités hiérarchiques de la Compagnie de Jésus (Supérieur Général). Celles-ci transmettront l'ensemble du dossier aux autorités de l'Eglise (Congrégation pour la Doctrine de la Foi), pour qu'elles puissent en être éclairées. Ces dernières prendront les décisions et les sanctions canoniques liées à l'état religieux et sacerdotal du Père Peccoud et les transmettront au Provincial de France chargé de veiller à leur application par le Père Peccoud.

En attendant, le Père Peccoud, qui demeure interdit de tout ministère auprès de mineurs ou de jeunes et à qui il est demandé de ne prendre aucune initiative de contact avec les victimes et leurs proches, est suspendu de tout ministère public et de toute prise de position publique, de toute célébration ou concélébration lors de liturgies sacramentelles, de tout ministère d'accompagnement de personne ou de groupe. Enfin, le Père Peccoud est mis sous juridiction directe du Père Provincial et quittera la ville de Grenoble prochainement.

On rappelle qu'existe un groupe d'accueil et de veille pour toutes situations d'abus sur les personnes. Sont invitées à se tourner vers lui les personnes désirant porter à la connaissance de la Compagnie un fait d'abus qui engage un jésuite ou une institution dont la Province de France est ou a été responsable (victime-abus.accueil@jesuites.com). On rappelle aussi que le protocole 'Face aux situations d'abus – Prévention et actions', rendu public le 1^{er} septembre 2016, est disponible sur le site de la Province (<http://www.jesuites.com/2016/09/communique-de-presse-du-0109-face-aux-situations-dabus-sexuels-prevention-et-actions/>).

La Province de France, engagée dans des missions d'éducation et consciente des exigences que cela requiert, exprime ses profonds regrets aux autres personnes victimes, à la société et à l'Eglise en France pour ce qui s'est passé. Elle assure prendre tous les moyens à sa disposition pour que de tels agissements ne se renouvellent pas.

Pour le Provincial de France, son suppléant

P. Jacques Gebel sj
Vice-Provincial de France

CONTACT PRESSE : **SEITOSEI** jesuitesdefrance-presse@seitosei.com

Olivier COPPERMANN : + 33 1 78 94 86 71 / + 33 6 07 25 04 48

Laurence ROUX : + 33 6 08 51 19 47